

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
10/05/2023

Nombre de conseillers  
municipaux

En exercice : 29  
Présents : 19  
Procurations : 07  
Votants : 26

**OBJET :**

**Patrimoine**

**Opération façades  
Aides de la commune**

==--==

En l'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, M. BERTHELOT Stéphane, M. PLANAS Pierre, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BELTRAN José, adjoint à M. DUNAYCH Denis, Adjoint,  
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,  
M. INGHAM John, conseiller municipal à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe,  
Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, Adjoint,  
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe,  
M. PREHAM Anthony, conseiller municipal à M. BERTHELOT Stéphane  
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme QUER Martine, conseillère municipale

Absent(s) : M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BERTHELOT, conseiller municipal.

VU la délibération en date du 30 septembre 2008 décidant d'une aide financière à la réfection des façades pour les immeubles situés en zone UA du Plan Local d'Urbanisme, modifiée par délibérations des 15 décembre 2009 et 30 mai 2013,

VU le dossier présenté par les services de la commune, attestant de la réalisation conforme des travaux et des paiements effectués à l'entreprise,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

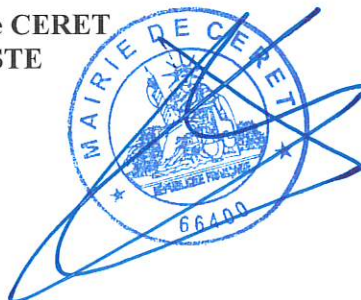
- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour les travaux de rénovation de façades :

Nom du bénéficiaire	Adresse des travaux	Montant subventionnable	Montant de la Subvention
Mmes REY/ARTIGUES Françoise et Evelyne	6 place de la République	516.00 €	516.00 €
Mme ROQUETA Louissette	4 rue Jean Grau	768.00 €	768.00 €
M. BOURGES Jean- François	35 rue de la République	465.60 €	465.60 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**Stéphane BERTHELOT**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.